



Fédération des personnels des services publics et des services de santé
Force Ouvrière
153 – 155 rue de Rome – 75017 PARIS
fedespsfo@wanadoo.fr

Madame Roselyne BACHELOT- NARQUIN

**Ministre de la Santé, de la Jeunesse et des
Sports
MINISTERE DE LA SANTE
8 avenue de Ségur
75700 PARIS**

Nos Réf. : DBa/GM

OBJET :

Ordre professionnel des Masseurs Kinésithérapeutes

Paris, 15 Avril 2008

Madame La Ministre,

Nous sommes saisis journallement par des masseurs kinésithérapeutes, par des groupes de salariés masseurs kinésithérapeutes, par nos structures syndicales locales et départementales, qui nous adressent des exemples de courriers ou des extraits de presses régionales, relatant l'attitude, les propos, les menaces, les pressions exercées par les Conseils de l'Ordre Départementaux des masseurs kinésithérapeutes envers les salariés, leur enjoignant l'obligation d'adhésion et de cotisation sous peine d'amendes, de poursuites et notamment concernant l'exercice illégal de la profession.

Madame La Ministre, nous tenons à rappeler, et vous partagerez sans aucune réserve, cette évidence, que l'obligation première pour exercer une profession réglementée dans les métiers de la Santé (personnels infirmiers, de rééducation, et médico-technique) est d'avoir suivi avec succès la formation permettant l'obtention du diplôme d'Etat Professionnel.

Je tiens également à souligner que les menaces et pressions exercées en direction des professionnels masseurs kinésithérapeutes s'exercent également en direction de leur employeur (les directions hospitalières). Nous dénonçons fermement ces attitudes qui déstabilisent un corps professionnel tout entier.

Nous vous demandons, Madame La Ministre, d'intervenir pour faire cesser ces agissements. Nous considérons que l'adhésion à un conseil de l'ordre ainsi que la cotisation doivent rester à la seule appréciation des professionnels concernés.

Nous pensons que votre intervention doit permettre non seulement de rassurer ces professionnels et de permettre aux établissements hospitaliers concernés par ce dossier de retrouver la sérénité dont ils ont bien besoin.

Nous tenons également, Madame La Ministre, à vous informer que notre Fédération a saisi un Cabinet d'avocats spécialisés pour une analyse juridique sur l'obligation ou non d'adhérer et de cotiser à un ordre professionnel.

Dans l'attente de vos initiatives,

Je vous assure, Madame la Ministre, de l'assurance de notre haute considération.

D. BASSET
Secrétaire Fédéral